

Voici une brève explication des indemnités qui figurent au tableau 1.

*Allocation de subsistance.*—Cette allocation est accordée lorsque les vivres et le logement ne sont pas fournis. Un homme marié qui habite avec sa famille utilise son allocation de subsistance pour subvenir aux besoins de sa famille et aux siens.

*Indemnité de vivres.*—Une indemnité de vivres est accordée lorsque le logement est fourni mais non les vivres. Elle ne peut être touchée en même temps qu'une allocation de subsistance.

*Allocation de mariage.*—Le montant de cette allocation est de \$30 par mois pour les hommes et de \$40 par mois pour les officiers. Cette dernière allocation est réduite de \$10 par mois lorsque le bénéficiaire occupe des locaux permanents pour gens mariés ou de \$2.50 par mois lorsqu'il occupe des locaux temporaires pour gens mariés. Pour toucher cette allocation au moment de leur mariage, officiers et hommes doivent avoir terminé la période initiale d'instruction et être âgés respectivement de 21 ans dans le cas des hommes et de 23 ans dans le cas des officiers.

*Indemnité d'absence du foyer.*—Un officier ou homme qui touche une allocation de mariage tout en n'habitant pas avec les personnes à sa charge pour une ou plusieurs raisons (par exemple, déplacement des personnes à charge interdit, maladie des personnes à charge, manque de facilités de logement convenables), peut avoir droit, s'il est déplacé, sauf lorsque le déplacement n'est que temporaire, à une indemnité d'absence du foyer dont le montant et la durée varient suivant les circonstances (c'est-à-dire grade, raison de la séparation, s'il a des enfants ou non, si sa famille occupe ou non un logement pour gens mariés, si les vivres et le logement lui sont fournis ou non). Les montants indiqués représentent les indemnités maximums versées.

Outre les allocations susindiquées, les officiers et hommes stationnés ailleurs qu'au Canada touchent des *indemnités de service à l'étranger* en dédommagement de leurs frais de subsistance plus élevés; ces indemnités varient selon le grade, l'affectation et le lieu. Les officiers et hommes affectés dans le Nord canadien reçoivent des *indemnités de service dans les régions septentrionales* qui s'échelonnent de \$31.67 à \$125 par mois, suivant les circonstances. Les *indemnités et crédits d'habillement* s'établissent ainsi qu'il suit: les officiers reçoivent un seul montant de \$450 au moment de leur affectation, tandis que les sous-officiers brevetés, 1<sup>re</sup> classe, touchent \$270; les simples soldats reçoivent leur habillement gratuitement à leur entrée dans le service et touchent par la suite une indemnité d'habillement de \$7 par mois; les maîtres, 1<sup>re</sup> classe, et les sous-officiers de marine de grades supérieurs reçoivent \$8 par mois, de même que les membres des services féminins. Une *indemnité d'aviateur* de \$75 par mois est versée à un officier ou aviateur durant son instruction aérienne. Dans le cas d'un aviateur compétent, cette indemnité peut être portée à \$150, selon le grade, si l'officier ou l'aviateur est affecté à des missions de vol en service actif et continu, et à \$100, selon le grade, pour maintenir le niveau de compétence. L'*indemnité de service dans un sous-marin* est accordée à un officier ou à un matelot qui fait son entraînement dans un sous-marin ou qui est affecté à un poste dans un sous-marin; l'indemnité s'échelonne entre \$65 et \$115 par mois, selon le grade. Un officier, matelot ou aviateur en service actif ou à l'entraînement comme parachutiste ou à bord d'un avion ou d'un sous-marin et qui n'a pas droit à l'indemnité d'aviateur ou à celle de service dans un sous-marin touche une *indemnité de risque* à raison de \$30 par mois.

### Sous-section 1.—La Marine royale du Canada

**Fonctions et organisation.**—La Marine royale du Canada a pour fonction primordiale de s'occuper de tous les aspects de la guerre anti-sous-marine. Comme des sous-marins à long rayon d'action pourraient, alors qu'ils seraient encore à des centaines de milles du littoral, lancer des projectiles nucléaires sur des objectifs situés sur l'une de nos côtes, ou à l'intérieur du pays, la Marine royale et l'Aviation royale du Canada s'efforcent avant tout de mettre au point des systèmes d'opérations avancées et des techniques nouvelles, qui permettent de repérer et de détruire les sous-marins ennemis alors qu'ils sont encore loin en haute mer.